



MAIRIE D'ÉCOLE-VALENTIN
Procès-verbal du conseil municipal
du vendredi 6 décembre 2024 à 19h00

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 6 décembre 2024 à 19h00 à la mairie d'École-Valentin sous la présidence de Monsieur Yves GUYEN, le Maire.

Secrétaire de séance : LABAUNE Benoit

Etaient présents : BARBEROT Julien, BEAUPAIN Marianne, CANAUX Régis, DECHOZ Jean-Michel, GUYEN Yves, GRUNENWALD Chrystelle, HERTGEN Patrice, LABAUNE Benoit, LOYER Mélanie, MALETTE Esther, MARCOUX Philippe, MELIERES Nathalie, MELIERES Serge, MURON Nathalie, NIVON Virginie, RIEZZO Isabelle, ROY Pascale, SCHMITT Laurent, STABILE Vincent, TODESCHINI-GARDOT Isabelle, YILDIRIM Kadir

Excusés : Céline BOUVIER ayant donné pouvoir à Yves GUYEN

Ordre du jour :

Présentation des nouveaux membres du conseil municipal des enfants (CME)

Présentation d'un court film sur le 80^e anniversaire de la libération de la commune de Sancey - film monté par les élèves des deux collèges de Sancey (Henri Fertet et Sainte Jeanne-Antide).

- I. **Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du vendredi 8 novembre 2024**
- III. **Décisions du Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal**
- IV. **Délibérations**
 1. Revente à l'Établissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) de la parcelle AE 373 située rue du Levant ;
 2. Attribution du marché d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et vacances scolaires ;
 3. Attribution du marché paysagiste de la MCV ;
- V. **Affaires courantes**

Ouverture de séance : 19h04

Présentation des nouveaux membres du conseil municipal des enfants (CME)

Dix enfants du CME sont venus se présenter aux membres du conseil municipal (deux absents excusés). Ils ont expliqué leurs motivations et exposé leurs nombreuses idées (marché de Noël, chasse aux œufs, téléthon, ludothèque, sorties à thème, plantations, etc.) Une livre sur le Doubs a été remis aux enfants nouvellement élus pour les remercier de leur engagement.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Benoit LABAUNE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 8 novembre 2024

Pas de remarque – compte-rendu approuvé

III. Décisions de M. le Maire dans le cadre de ses délégations du conseil municipal

M. le Maire fait état des engagements pris en comptabilité depuis la dernière séance du conseil municipal.

Informatique – changement de serveur de la municipalité – une question sur l'externalisation des données a été posée. Les services vont vérifier avec le prestataire ce qui est prévu pour le stockage des données (propriété intellectuelle).

Les membres du conseil municipal n'ont pas d'autres questions sur ces dépenses communales.

IV. Délibérations

1. **Revente à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) de la parcelle AE 373 située rue du Levant**

Rapporteur : M. le Maire

Le maire expose au conseil municipal que la commune a sollicité l'Etablissement Public Foncier (EPF) dans le cadre d'un portage foncier par l'organisme foncier solidaire (OFS) pour la construction d'un ensemble de logements en vue de réaliser de l'accession sociale à la propriété.

Les conditions générales d'intervention de l'EPF sont régies par les articles du code de l'urbanisme et précisées par son règlement intérieur. Une convention opérationnelle, qui fixe les conditions particulières de l'opération, a été conclue entre la commune et l'EPF.

Dans le cadre de la réalisation du bail réel solidaire (BRS), la commune d'Ecole-Valentin s'engage à vendre la parcelle cadastrée AE 373 lieu-dit « Champs du Creux » d'une contenance de **1 698m²**.

Il s'agit d'une parcelle (située rue du Levant - parcelle AE 373) de terrain à bâtir dans un secteur mixte activités/habitations et sur laquelle est également implantée une aire de jeux.

A noter que dans le cas d'une vente, la commune se doit de solliciter l'avis de la Direction Départementale des Finances Publique (DDFIP) – Pôle d'évaluation domaniale.

Cette parcelle est libre de toute location et occupation à la date de vente. La commune d'Ecole-Valentin s'engage à libérer l'emprise de l'aire de jeux et de ces accessoires à une date à convenir avec le bénéficiaire.

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur assortie d'une marge d'appréciation sur laquelle les deux parties s'accordent. A noter que cette valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien est arbitrée à **160 000€**. Cette valeur est exprimée hors taxe et hors droit.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant valeur minimale de vente sans

justification particulière à 144 000 € (montant arrondi).

A noter que la commune peut s'affranchir de cette valeur par une délibération pour vendre à un prix plus bas.

Compte tenu de l'objet du Bail Réel Solidaire qui est de soutenir le logement social et de permettre à des ménages modestes de devenir propriétaire d'un logement neuf d'un coût d'environ 30% moins cher.

Il est donc proposé au conseil municipal de vendre la parcelle à l'OFS au prix de vente de **112 000 euros** (cent-douze-mille euros) soit 160 000 € moins 30 %.

Questions :

Des élus s'interrogent au sujet de la remise de 30 %. Le maire rappelle que l'objectif est de permettre à des ménages modestes de devenir propriétaires de logement. L'OFS propose des logements à -30% du prix du marché. Cette réduction profite à l'OFS afin de lui permettre de faire ces opérations solidaires. Le maire donne des informations supplémentaires sur les organismes solidaires et le bail solidaire d'après un fascicule du Ministère en charge du logement. Le coût d'acquisition du logement sera moins cher pour les propriétaires, toutefois, ceux-ci ne seront jamais propriétaires du sol. Cependant, une faible redevance est payée par ceux-ci pour la location du terrain

Pourquoi 30 % et pas un autre pourcentage ? La municipalité ne souhaite pas appliquer un tarif moindre que les moins 30 % afin de pouvoir conserver une marge financière à réinvestir dans la commune et notamment pour rebâtir une aire de jeux sur la nouvelle parcelle acquise par celle-ci (remplacement de l'aire de jeux qui était sur cette parcelle).

Combien de nouveaux logements seront bâtis sur la parcelle ? A ce jour nous ne connaissons pas le nombre de logements envisagés. Il est à noter que la venue de nouveaux arrivants est aussi source de nouveaux revenus et dynamise la commune. La commune devrait faire encore plusieurs logements dans le cadre du PLH dans les années à venir.

Une élue demande si cela n'est pas gênant de construire des logements dans une zone plutôt industrielle. Le maire indique qu'il a été question dans le cadre du PLU de 2016 de transformer cette zone en zone résidentielle uniquement, mais pour conserver les emplois (près de 300) des entreprises (dont Cheval) il a été décidé que ce serait une zone mixte – L'objectif étant de conserver la zone mais d'autoriser la réhabilitation d'anciens bâtiments industriels en habitation.

Délibération :

Après délibération, les membres du conseil municipal à 18 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions, approuvent la vente de la parcelle AE 373 à l'OFS de l'établissement public foncier Bourgogne - Franche-Comté aux conditions énoncées ci-dessus.

2. Attribution du marché d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et vacances scolaires)

Rapporteur : Mme l'adjointe aux affaires scolaires et deux membres de la commission d'appel d'offres (CAO) : M. l'adjoint aux finances et M. le rapporteur de la commission finances

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les enfants de 3 à 12 ans, la commune travaille actuellement avec un prestataire de service qui est l'UFCV.

La convention passée avec l'UFCV entre 2021 et 2023, reconduite tacitement pour une année supplémentaire arrive à échéance au 31 décembre 2024. Afin de garantir la continuité du service proposé, le conseil municipal a validé le lancement d'un appel d'offres afin de renouveler le marché.

A titre informatif, le montant de ce marché pour trois années de service s'élevait à **264 878 € TTC**.

A noter que la durée du nouveau marché est de deux ans et huit mois, soit du 1^{er} janvier 2025 au 31 août 2027. Les élus ont souhaité aligner la date de fin de ce marché avec celle de la délégation de service public pour le périscolaire. Il leur semble que l'enchevêtrement des dates sur ces deux marchés ne favorisait pas la concurrence entre les candidats potentiels.

La commission d'appel d'offres a attribué la totalité des points sur tous les critères à la proposition de l'UFCV puisque le dossier de présentation était vraiment très complet et répondait à tous les critères. Le montant du marché pour ces deux ans et huit mois à venir est proposé au tarif de **218 262 € TTC**.

Après une présentation de l'offre et pour donner suite à la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2024, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le choix du prestataire pour la gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement à Ecole-Valentin pour l'accueil des enfants de 3 à 12 ans le mercredi, pendant les périodes des vacances scolaires et la coordination du projet d'animation global par un référent d'animation.

L'adjointe aux affaires scolaires fait un résumé de l'offre, les documents sont projetés pour illustrer les propos. Les documents sont également à la disposition des élus qui souhaiteraient les consulter.

L'adjoint aux finances et le rapporteur de la commission finances présentent un tableau comparatif des charges de l'UFCV sur plusieurs années. Pour rappel, l'année 2027 n'est pas complète (huit mois). Le poste ayant le plus évolué est celui des salaires. Les recettes viennent principalement de la participation des familles et des subventions de la CAF. Nous sommes trois communes à supporter le coût de ce marché (École-Valentin, Pirey et Miserey-Salines).

Les membres du conseil n'ont pas d'autres questions.

Délibération :

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 28 novembre 2024 ;

Après cette présentation, les membres du conseil municipal, à 21 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention :

- décident de retenir l'UFCV, pour un montant de 218 262 € TTC

- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution et au suivi de ce dossier.

3. Attribution du marché paysagiste de la MCV ;

Rapporteur : M. l'adjoint à l'urbanisme

En 2018, un rapport d'étude technique du bureau d'étude SETIB préconisait plusieurs scénarios de réhabilitation lourde de la MCV, notamment pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Les travaux sur le bâtiment étant aujourd'hui achevés, les élus ont aussi souhaité réhabiliter les abords de la Maison communale, et que soit retravailler les aménagements paysagers, désimperméabiliser les sols, mais aussi changer le mobilier urbain et les jeux.

A cette fin, une consultation a été lancée le 31 octobre dernier. Les aspects logistiques du marché (publication) ont été confiés au service d'aide aux communes de GBM, tandis que la maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet Maillot Toussaint qui s'est chargé de l'analyse des offres reçues.

Quatre entreprises de paysagisme ont répondu avant la clôture du marché le 2 décembre 2024.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie ce vendredi 6 décembre 2024 pour émettre son avis sur l'analyse des propositions des entreprises. La CAO, après un échange téléphonique permettant d'obtenir des précisions sur les offres des participants avec Maillot Toussaint (en charge de la maîtrise d'œuvre) a décidé de retenir l'entreprise NGE Paysages qui a fourni le meilleur dossier rapport qualité/prix.

L'entreprise propose de réaliser les travaux conformément au cahier des charge pour un montant de **166 523,29 € HT, soit 199 827,95 € TTC** et de débiter les travaux dès janvier. La durée de ces travaux est estimée à douze semaines.

Le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à attribuer le marché de l'aménagement paysagé à **NGE Paysages** et à signer tous les documents nécessaires.

Les élus ont demandé qui avait attribué les points. C'est la maîtrise d'œuvre (Maillot Toussaint) qui a fait une première analyse des offres et la commission d'appel d'offres a donné son avis. La CAO est composée du maire, de l'adjoint aux finances, de l'adjoint à l'urbanisme et de l' élu (commission finances).

Les règles des marchés publics sont respectées. Les postulants ne connaissent pas les offres des autres candidats. Si un candidat refusé veut avoir des détails sur le refus de son offre, il peut en faire la demande par écrit à la commune.

Délibération :

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 6 décembre 2024 ;

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- décident de retenir NGE Paysages, pour un montant de 166 523,29 € HT – soit un tarif de 199 827,95 € TTC

- autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution et au suivi de ce dossier.

V. Affaires courantes

1. Urbanisme

- Point sur la rénovation du mur du cimetière
- Point sur le préau de la cour du groupe scolaire Delavaux
- Construction modulable sur la parcelle Loigerot – une deuxième consultation sera lancée pour le projet. L'ABF impose un bardage car le bâtiment se trouve dans le périmètre du château
- Point sur les compteurs d'eau → il n'y a pas eu de visite, notamment sur la rue du Parc et rue de la Carrière

➔ Une réunion commission urbanisme et du PLUi de GBM sera tenue avant la fin d'année

2. CCAS

➤ Animations séniors

En partenariat avec l'UFCV séniors, le CCAS propose :

- 16 décembre 2024 : après-midi « jeux autour du rire » et goûter partagé de Noël au CAL à partir de 14 heures

Renseignements auprès de l'UFCV séniors au 07.83.61.05.54 ou animation-seniors.bfc@ufcv.fr

➤ Colis des aînés

Pour les personnes ayant renvoyé leur coupon-réponse, les colis des aînés seront distribués le samedi 14 décembre de 9h à midi au hangar municipal situé 5 rue de l'Amitié. Les conseillers municipaux et les membres du CCAS remettront les colis aux personnes ne pouvant se déplacer.

Le repas des aînés du 1^{er} décembre a été servi à 134 personnes, les retours sont excellents.

3. Groupe scolaire

Les plantations de la cour du groupe scolaire se sont déroulées cet après-midi (le 6 décembre). La plupart des classes d'élémentaire y ont assisté.

Un arbre de la laïcité sera planté le lundi 9 décembre, journée de la laïcité, à 15h45. Des ateliers multi-niveaux entre les deux écoles seront organisés sur cette journée et les enfants chanteront autour de l'arbre après sa plantation.

4. Conseil municipal des enfants (CME)

Après la présentation de ce soir, nous allons réunir les enfants dès que possible pour travailler sur leurs idées et également continuer la création de la légende de l'arboretum, en lien avec la commission DDCV.

5. Périscolaire

Pour permettre aux familles de profiter pleinement de la magie de Noël et continuer à tisser du lien

avec les familles, l'UFCV propose un cycle d'ateliers Parents/Enfants, tous les jeudis soir de décembre, au centre périscolaire d'École-Valentin.

Ces ateliers seront l'occasion de partager des moments conviviaux autour d'activités manuelles ou culinaires, en famille.

- 5 décembre : atelier de cuisine de Noël
- 12 décembre : création de coussins pour l'espace détente nomade de l'accueil
- 19 décembre : atelier de création de décoration de Noël

6. Mise en place d'un nouveau PEDT

Nous avançons sur ce projet et nous travaillons à l'organisation d'un temps de remue-méninges qui aura lieu le 4 février 2025 de 17h30 à 20h30. Vous serez destinataires des détails pour y participer et alimenter la réflexion pour cette politique en faveur de la jeunesse.

7. Communication

➤ Intramuros

Nous continuons d'utiliser Intramuros pour informer les habitants des actualités et des événements prévus au sein de notre commune. Lors du dernier CM en novembre, nous comptabilisons 2 072 abonnements (petite cloche jaune activée) et 1 388 visiteurs uniques depuis le 1^{er} janvier 2021. Nous comptons aujourd'hui 2 089 abonnements et 1 402 visiteurs uniques sur la période 1^{er} janvier 2021 – 5 décembre 2024.

Pour le mois écoulé, on comptabilise 1 012 vues pour l'**agenda** avec 349 visiteurs différents. Le podium des événements pour cette période est pour les publications sur la commémoration de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, les changements de date pour la collecte des déchets et le festival de jeux de société avec « Doubs You Play ».

Quant au **journal d'actualités**, nous enregistrons 1 599 vues pour 320 visiteurs différents. Les trois publications les plus lues sont celles de la disparation inquiétante, celles de l'alerte météorologique neige et verglas et celle de la journée découverte du réseau Ginko.

Pour rappel, certaines informations sont à la fois dans le journal d'actualités et dans l'agenda pour plus de visibilité.

➤ Journée découverte Ginko du 30 novembre

Cette opération s'est bien passée et nous détenons désormais le record de participation avec 23 participants de tout âge. Jusqu'alors, la participation tournait autour de 10 à 15 personnes.

Certains courageux sont montés à pied à la citadelle, tandis que d'autres ont visité le Musée des Beaux-Arts ou le Musée du Temps. Tous étaient ravis de cette proposition qui leur a permis de découvrir ou re-découvrir le réseau de transport Ginko.

Il y a eu un problème de distribution des Échos en novembre car elle n'a pas été faite par la même personne que d'habitude. On rapporte que les documents n'ont pas tous été pliés et que la distribution n'a pas été faite dans toutes les rues de la commune, alors que d'autres ont reçu deux exemplaires.

8. Animations

➤ Calendriers des prochaines animations sur la commune

- 15/12 Concert de Noël (église) par le chœur d'hommes « La Débandade »
- 6 janvier vœux du maire au CAL

- 9 janvier vernissage de l'exposition « Œuvres à l'école » au groupe scolaire
- Nuits de la lecture – 25 janvier
 - **Retour sur la prestation du Grand huit** – 110 personnes
 - **Festival de jeux**- très bonne participation
- **Bilan médiathèque**
 - Plus d'inscription – 864 inscrits (famille, etc.)
 - Désherbage en cours
 - 63 animations depuis le début d'année
 - 158 à 221 followers sur le compte Facebook et 70 sur le compte Instagram (ouvert depuis peu)
 - Projet médiathèque les copil bâtiment sont lancés, le comité de projets lecture, etc.

Félicitations aux agents des services techniques qui ont fait les décorations de Noël.

9. Finances – Trésorerie

➤ Information sur la trésorerie au 2 décembre

Un état de la trésorerie de la commune et du CCAS est présenté aux membres du conseil municipal.

Au 2 décembre nous avons sur les comptes de la commune :

- CCAS : 27 707,47 €
- Budget communal : 1 192 839,73 €

Nous attendons toujours le règlement des loyers de la gendarmerie.

ETAT DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA SEANCE :

Délibération 2024-65 : Revente à l'Etablissement Public Foncier Doubs BFC (EPF) de la parcelle AE 373 située rue du Levant ;

Délibération 2024-66 : Attribution du marché d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les mercredis et vacances scolaires ;

Délibération 2024-67 : Attribution du marché paysagiste de la MCV ;

Rappel → Les vœux du maire auront lieu le lundi 6 janvier 2025 au CAL à 19h.

La prochaine séance publique du conseil municipal fixée au vendredi 10 janvier 2025 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h07

Le secrétaire de séance

LABAUNE Benoit



Le Maire

Yves GUYEN

